

---

## Des bains de vapeurs térébenthinés aux pastilles de Pin mugho

Cécile Raynal

### Résumé

*Cet article met en perspective la pratique médicale antirhumatismale de bains thermo-résineux et la fabrication de quelques spécialités pharmaceutiques produites par des pharmaciens de l'Est de la France à la fin du XIXe siècle. L'auteure reconstitue l'histoire de ces bains de vapeur térébenthines, présente quelques spécialités à base de résineux et donne quelques renseignements en annexe sur les établissements thermo-résineux les plus fameux de l'époque.*

### Abstract

Turpented vapour baths with coniferous oil.

*This article presents the history of turpented vapour baths used to treat rheumatismes. In the same time appeared patent medicines made with coniferous oil, sold by chemist near those baths establishments.*

---

### Citer ce document / Cite this document :

Raynal Cécile. Des bains de vapeurs térébenthinés aux pastilles de Pin mugho. In: Revue d'histoire de la pharmacie, 94<sup>e</sup> année, n°355, 2007. pp. 341-360.

doi : 10.3406/pharm.2007.6371

[http://www.persee.fr/doc/pharm\\_0035-2349\\_2007\\_num\\_94\\_355\\_6371](http://www.persee.fr/doc/pharm_0035-2349_2007_num_94_355_6371)

---

Document généré le 29/09/2015

# Des bains de vapeurs térébenthinés aux pastilles de Pin mugho

par Cécile Raynal \*

É  
T  
U  
D  
E

**L**es térébenthines font partie de la pharmacopée depuis très longtemps, mais, en France, leur usage régulier fut négligé jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. À cette époque, les docteurs Martinet et Armand Trousseau les remirent en valeur : le premier les prescrivit sous la forme d'un opiat contenant de l'eau de fleurs d'oranger, tandis que le second en conseilla l'utilisation en capsules, à prendre au milieu des repas.

L'étude rapide des dépôts de marques des spécialités pharmaceutiques (à partir de 1858) a confirmé ce modeste engouement pour les produits dérivés de résineux (autres que le goudron) : au fil des registres, ces spécialités apparaissent environ tous les deux ou trois ans. Parmi les pharmaciens qui déposèrent ce type de produits, nous avons remarqué que la majorité d'entre eux exerçait dans l'Est de la France (Lyon, Bar-le-Duc, Remiremont, Die) ; un seul pharmacien pratiquait à Bordeaux. Cette concentration géographique nous a paru assez étrange, dans la mesure où l'on trouve d'aussi belles forêts de résineux dans les Landes que dans les Vosges et la Drôme. Cela nous a conduit à nous interroger : une motivation autre que la proximité d'approvisionnement aurait-elle favorisé la fabrication de ces spécialités dans l'Est, plutôt que dans les autres régions françaises ?

Nos études sur l'histoire des pratiques thermales françaises nous ont permis de découvrir une méthode de soins essentiellement pratiquée dans l'Est de la France : les bains de vapeur térébenthinés. Nous fîmes alors le rapprochement entre ces soins originaux et la production des spécialités à base de résine.

La mode des bains térébenthinés aurait-elle incité quelques pharmaciens à reconsidérer les principes médicamenteux issus des pins et à les inclure dans leurs préparations ? Cette question fut, pour nous, l'occasion d'étudier les débuts d'une pratique médicale ayant eu pour but de soulager les douleurs rhumatismales ; méthode qui est encore employée de nos jours (sous une forme certes modernisée) dans certaines stations thermales.

---

\* 9 chemin du Chancelier-Séguier, 78620 L'Étang-la-Ville

## Découverte et exploitation des bains térébenthinés

Les bains de vapeur térébenthinés, aussi appelés bains résineux ou bains thermo-résineux, avaient pour particularité, à l'origine, de ne pas utiliser d'eau : le malade se tenait dans une pièce (une étuve sèche) qui recevait un air chaud chargé de vapeurs térébenthinées.

Cette pratique, connue depuis longtemps et répandue dans le monde entier, fut utilisée pour traiter les maladies rhumatismales ou catarrhales. Les Orientaux l'auraient transmise aux Maures, puis aux Arabes. Un témoignage du XIX<sup>e</sup> siècle signale que, par-delà l'Océan Atlantique, les Mexicains recouraient eux aussi depuis longtemps à cette méthode pour soigner leurs rhumatismes : « Ils creusent dans le sol une espèce de cuvette assez grande pour recevoir un homme ; ils la couvrent d'une calotte sphérique construite en pierres reliées par la terre glaise. En somme, un vrai four de boulanger. Ils le chauffent tout comme, puis en garnissent le fond de plantes aromatiques sur lesquelles le malade s'étend en ayant soin de tenir la tête du côté de l'ouverture. Des sueurs profuses ne tardent pas à s'établir, auxquelles ils doivent de recouvrer bientôt l'usage de leurs membres<sup>1</sup>. »

En France, ce traitement fut découvert au XVIII<sup>e</sup> siècle par les ouvriers occupés à l'extraction de la poix (les peggiers) ; activité alors indispensable pour obtenir la précieuse matière servant à assurer le calfatage des navires de guerre ou de commerce. La poix était extraite des copeaux de résineux chauffés dans des fours spéciaux, creusés à même le sol : « trou ovoïde profond de 2 mètres et large d'1,80 m. Il s'ouvre à fleur de terre par une gueule d'un mètre de diamètre, garni à l'intérieur de terre glaise ou de pierres réfractaires, il est entouré dans toute sa hauteur d'une épaisse couche de sable destinée à emmagasiner la chaleur. C'est par une ouverture pratiquée au fond, que la poix en fusion s'écoule à l'extérieur en un point en contre-bas. Le four, chauffé par des branches de pin, comme celui du boulanger, recevra les copeaux. Ceux-ci y sont disposés par deux hommes qui se remplacent toutes les deux minutes car la température du four est alors de 120 °C en moyenne. [...] <sup>2</sup>. »

Les résineux utilisés pour l'obtention de la poix provenaient essentiellement des forêts de pins maritimes landais. Toutefois, d'autres forêts de résineux furent exploitées, notamment dans la Drôme. L'usage des bains térébenthinés, découvert empiriquement par les peggiers de ce département, fut développé et étendu à toute la France essentiellement, semble-t-il, grâce au docteur Antoine Daniel Chevandier, médecin originaire de Die (Drôme).

Avant d'évoquer le chemin parcouru jusqu'à la création de plusieurs établissements médicaux utilisant exclusivement (ou associée à l'hydrothérapie) cette technique dans le traitement des rhumatismes, nous décrirons rapidement le pin mugho, principale essence de résineux utilisée.

## Le pin mugho (ou mugo)

Le *Pinus mugo mughus* est un grand arbrisseau résineux (pouvant atteindre 3 à 4 mètres) présent dans les montagnes d'Europe continentale, dans les régions modérément élevées (2000 à 2500 m), dans la Drôme, mais aussi dans les Pyrénées. Aussi appelé « pin à crochet », sa végétation est abondante, ses feuilles persistantes sont des aiguilles vert-foncé. Son fruit est en cône, à écailles oblongues et obtuses. Une exploitation avide et imprévoyante le menaçait de disparition ; il fait à présent partie des espèces protégées. La distillation de ses petits rameaux fournit une huile fluide et claire d'une odeur agréable contenant des terpènes, des cadinènes et de l'acétate de bornyle. L'essence utilisée en médecine était connue sous le nom de « baume des Carpathes »<sup>3,4</sup>.

Pour les bains de vapeurs térébenthinées, la partie du pin utilisée de préférence était le copeau : « Les vapeurs dégagées des feuilles et des branches sont acides et mal tolérées par les bronches. Celles qui émanent du copeau, soumis à température voulue, ont perdu toute acidité et sont de beaucoup préférables<sup>5</sup>. » Sa récolte s'effectuait ainsi : « En mai, le bûcheron ouvr[ait] l'arbre. La résine suint[ait]. En août, le bois "engraissé" [était] détaché à la hache<sup>6</sup>. » Le copeau ainsi pratiqué à deux mètres du sol, était « une lame de bois de 2 ou 3 cm d'épaisseur, de 10 ou 15 cm de large, suivant l'âge du pin, de 80 à 100 cm de long sur laquelle la sève descendante s'[était] accumulée au point de fournir dans toute son étendue une couche de résine de l'aspect et de la consistance du miel. Cette couche [mettait] 2 ou 3 mois à se former en été [...]. C'est par une blessure ayant les dimensions ci-dessus indiquées que commen[çait] la préparation du copeau. L'arbre qui [fournissait] [les] copeaux [était] appelé Eouvé dans le pays<sup>7</sup>. »

Le D<sup>r</sup> Chevandier justifiait sa préférence pour cette espèce de résineux ainsi : « Il y a dans [le *Pinus mugho*] une pléthore résineuse qui en fait éclater les bourgeons et les racines<sup>8</sup>. » Par ailleurs, l'acide succinique, contenu dans le pin mugho essentiellement, lui aurait conféré une odeur agréable<sup>9</sup>.

Un certain docteur Bonnefond (parfois orthographié Bonnefonds) aurait analysé la composition des produits du pin mugho (d'après des opuscules publiés par les docteurs Paul Chevandier et Alexandre Benoit). « Dans l'analyse qu'il a faite du pin mugho, le D<sup>r</sup> Bonnefond nous [Paul Chevandier] signale avoir trouvé : de l'acide succinique, de l'essence de térébenthine, de la résine, et une huile aromatique d'une nature toute particulière ; dans une de ses lettres, il nous [Paul Chevandier] écrivait : les bons effets obtenus par la résine du pin mugho pouvaient faire soupçonner la présence d'acide benzoïque, mais il n'en a pas été ainsi, je n'en ai pas rencontré trace [...]. Une grande quantité d'essence de térébenthine renferme une huile volatile qui a une odeur très agréable,

légèrement menthée ; je serais donc disposé à croire que l'efficacité de cette résine est due en grande partie à cette huile volatile de nature particulière [...] <sup>10</sup>. »

### **Découverte d'un nouveau traitement des rhumatismes et premiers établissements de soin**

À l'instar de tant d'autres traitements entrés empiriquement dans les pratiques médicales d'une région, la découverte des bains térébenthinés commence par une anecdote. Celle-ci se déroule à quelques kilomètres de Die, sur le mont Glandaz (aussi orthographié Glandasse), qui s'étage en terrasses au dessus de la vallée de la Drôme et culmine à 2025 m.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, quatre bûcherons-peggiers exploitaient une coupe de bois résineux au mont Glandaz, lorsque « l'un d'eux fut pris, au milieu de la forêt, d'une douleur tellement vive dans les membres inférieurs, qu'il lui fut impossible de marcher. Ses compagnons l'apportèrent dans leur hutte [...]. Comme il fallait constamment un homme occupé à tasser dans le four les copeaux résineux, [...] le rhumatisant fut jugé propre à ce service et l'opération à peine achevée, il put remonter et redescendre sans secours ; encore deux ou trois essais de cette nature et le bûcheron reprit sa tâche. Cette guérison fit grand bruit, mais seulement dans le monde des faiseurs de poix ; après eux, ce furent les amis et les habitants de leur village qui connurent les bienfaits du nouveau remède <sup>11</sup>. »

À partir de là, les versions divergent. L'une prétend que « Alphonse Girard, fermier de la plus grande portion des forêts du Glandaz, conçut l'idée de construire, à côté de ses fours à poix, de petites chambres pour abriter les malades qui viendraient à lui. L'entreprise [trop éloignée] fut abandonnée après deux années d'existence pour être reprise en 1851 par M. Granon, qui établit dans son hôtel à Die, un four à peu près semblable à ceux de la montagne. Les malades qui s'y rendirent reçurent les soins du D<sup>r</sup> [A. D.] Chevandier qui, attaché à l'établissement par le propriétaire, put recueillir et publier les premières observations sur ce nouveau mode de traitement du rhumatisme <sup>12</sup>. »

Dans l'autre version, le D<sup>r</sup> Antoine Daniel Chevandier <sup>13</sup> ne mentionne pas les tentatives de ses prédécesseurs, mais il s'attribue les qualités d'observateur et de promoteur de la méthode. Après avoir fait ses études de médecine à Montpellier, dont il sortit diplômé en 1846 et où il exerça quelque temps, le jeune médecin revint s'installer non loin de son pays natal, dans le Diois. Dans un article, il affirma s'être intéressé aux pratiques médicales des paysans : « C'est en 1849 que je fixai mon attention sur une pratique étrange, familière aux paysans des

hautes vallées de la Drôme ; ils en contaient volontiers merveille. Leurs récits avaient trait aux guérisons qu'obtenaient les rhumatisants en se plongeant dans des fours destinés à l'extraction de la poix noire. Ceux qui avaient le courage de se faire transporter sur le mont Glandaz (1800 m d'altitude) [*sic*] et de descendre dans ce trou noir, brûlant, s'ouvrant à fleur de terre par une gueule d'un mètre, le four à poix, ceux-là guérissaient.[...] En voyant dès les premiers jours de juin les éclopés, les porteurs de courbatures, d'hydarthroses, de déformations articulaires, les vaincus du rhumatisme, se diriger vers la montagne, je souriais de commisération et de défi. Cependant, une enquête en règle, instruite pendant toute une année dans les villages circonvoisins, me fournit une belle collection de faits authentiques. [...] Faire plus intime connaissance avec cette pratique de hasard devint pour moi un devoir, un besoin<sup>14</sup>. »

Surpris par la qualité du soulagement obtenu, le médecin décida, selon son témoignage, de reconstituer la technique en ville : « En 1850, je fis construire à Die, au fond de la cour d'un hôtel [...] à ma portée, un four exactement semblable à celui [du mont Glandaz]. [...] On chauffait le four pendant 36 heures [...] puis on le laissait un peu se refroidir et on l'emplissait à demi de copeaux de pin mugho. Bientôt, la résine bouillait et crépitait sur les copeaux ; tous les principes volatils s'en dégageaient sous forme d'une légère vapeur bleuâtre qui répandait au loin une agréable odeur de térébenthine. [...] J'acceptais toutes les conditions brutales que la tradition me livrait [...], je m'accroupis sur les copeaux. Quelques malades avaient suivi mon exemple. Nous y supportions sans trop de peine une température de 70 et même 80 °C. [...] La sueur s'établissait presque immédiatement, à notre insu, avec une profusion singulière. [...] Les résultats thérapeutiques étaient des plus heureux. [...] Ces expériences m'avaient édifié sur la puissance d'une telle pratique. La vulgariser devint ma tâche<sup>15</sup>. » Après quelques mois d'expérimentation, il publia un article en 1851 dans la *Revue de médecine et de chirurgie* : « Traitement du rhumatisme par les bains de vapeur térébenthinés à haute température. » L'efficacité de ces bains reposait sur leur effet diaphorétique, la sueur entraînant hors de l'organisme les déchets organiques solubles responsables des douleurs articulaires.

Ayant remarqué que « les paysans du mont Glandaz mangeaient tous les jours des grumeaux de résineux » pour compléter le traitement, le D<sup>r</sup> Chevandier fit également boire à ses malades une décoction de copeaux de pin mugho.

Les bains résineux se propagèrent aisément dans toute la France pour le motif suivant : « Si le malade doit aller prendre certaines eaux minérales à leur source, il n'en est point ainsi de la méthode thermo-résineuse [...] ; le copeau peut aller au loin sans perdre aucune de ses qualités<sup>16</sup>. » En 1854, le D<sup>r</sup> Chevandier indiquait : « Il y a déjà dans le département de la Drôme et dans celui de l'Isère, dix établissements de bains de vapeur térébenthinés vers lesquels les malades accourent. »<sup>17</sup>

Après avoir fondé un établissement thermo-résineux plus vaste au Miral, où il soignait les rhumatismes aussi grâce à une eau minérale saline, le D<sup>r</sup> Chevandier transporta donc sa méthode à Paris, où il créa « l'Institut thermo-résineux, maison de santé du D<sup>r</sup> Chevandier, 14 rue des Petits-Hôtels » et en établit une succursale à Vichy<sup>18</sup>. Atteint lui-même de sciatiques récurrentes, il tenta plusieurs traitements sur les conseils de ses confrères, mais prétendit n'avoir été soulagé que par les bains dont il fut l'un des principaux vulgarisateurs<sup>19</sup>.

Il semblerait que son fils, Paul Chevandier (né le 17 mars 1863, à Die), ait poursuivi ses travaux. En 1890, il soutint une thèse de médecine sur la méthode thermo-résineuse<sup>20</sup>.

### Les spécialités pharmaceutiques à base de sève de résineux

À la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, de nombreux établissements de bains résineux fleurirent sur le territoire français. Leur période d'activité dépassa rarement la Première Guerre mondiale, malgré un usage souvent associé au thermalisme. Leurs indications, d'abord antirhumatismales, s'étendirent progressivement aux maladies des voies aériennes. *A contrario*, les spécialités pharmaceutiques (qui naquirent probablement sous l'influence de ces bains) furent d'abord indiquées dans les troubles respiratoires, puis quelques-unes furent proposées dans le traitement des rhumatismes. Nous allons tenter, dans cette partie, de retracer ce chassé-croisé entre balnéothérapie et pharmacie.

Dès 1844, *L'Officine* de Dorvault préconisait l'usage de la térébenthine : en interne contre les « catarrhes chroniques de la vessie et des poumons », et en usage externe contre les « rhumatismes musculaires ». En revanche, les bains de vapeur térébenthinés (appliqués uniquement au traitement des rhumatismes) ne furent réellement adoptés par les médecins qu'au début des années 1850 : en 1850 à Die par le D<sup>r</sup> A. D. Chevandier, en 1851 au Martouret\* par le D<sup>r</sup> Benoit, et en 1852 à Bouquéron\*\* par le D<sup>r</sup> Rey qui y associa l'hydrothérapie. En 1853, le D<sup>r</sup> Benoit proposa de nouvelles indications, comme le suggère le titre de son article : « Nouveau mode de traitement des affections rhumatismales et catarrhales par les vapeurs résineuses »<sup>21</sup>. Mais il fallut, semble-t-il, laisser passer une dizaine d'années avant qu'il fasse construire un établissement doté d'une salle d'inhalation. [Voir annexe.]

---

\* Établissement thermo-résineux situé dans la Drôme, décrit en annexe.

\*\* Établissement thermo-résineux situé en Isère, décrit en annexe.

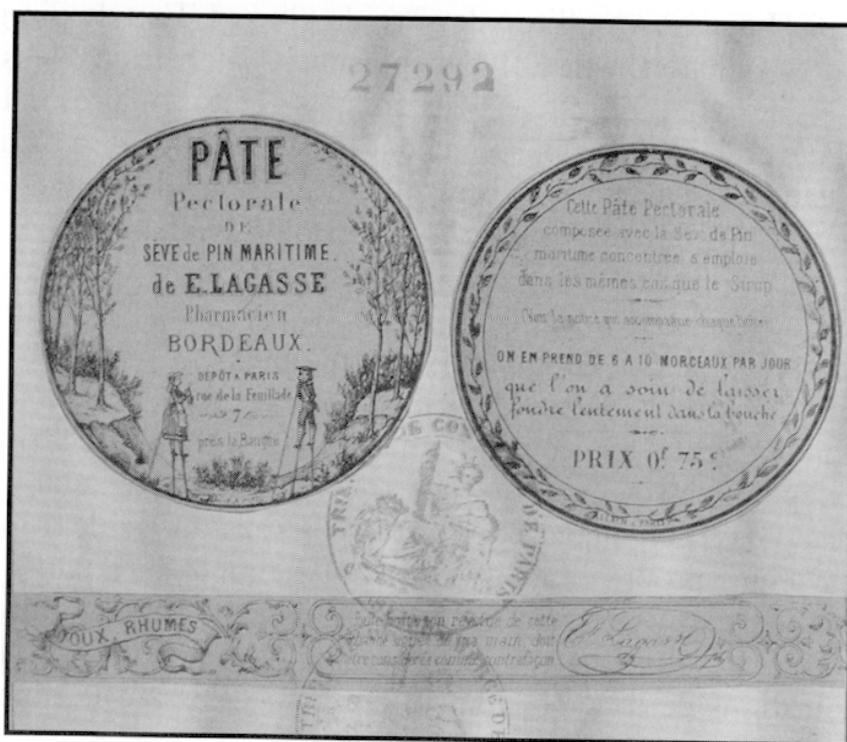


Fig. 1.

Pendant ce temps, de l'autre côté de la France, dans les Landes, le pharmacien bordelais Édouard Lagasse s'associait à M. Lecoy, inspecteur retraité des Eaux et Forêts, pour la mise au point d'un sirop à base de sève de pin. Tandis que le pharmacien imaginait un procédé de conservation du médicament, « qui neutralise la matière albumineuse sans nuire à ses qualités essentielles<sup>22</sup> », l'inspecteur améliorait le mode d'extraction du produit résineux. Ce sirop, élaboré vers 1856 et certainement vendu à la même époque, n'apparaît que vingt ans plus tard dans les dépôts de marque : le 19 décembre 1876, les fabricants parisiens de produits pharmaceutiques Rigaud et

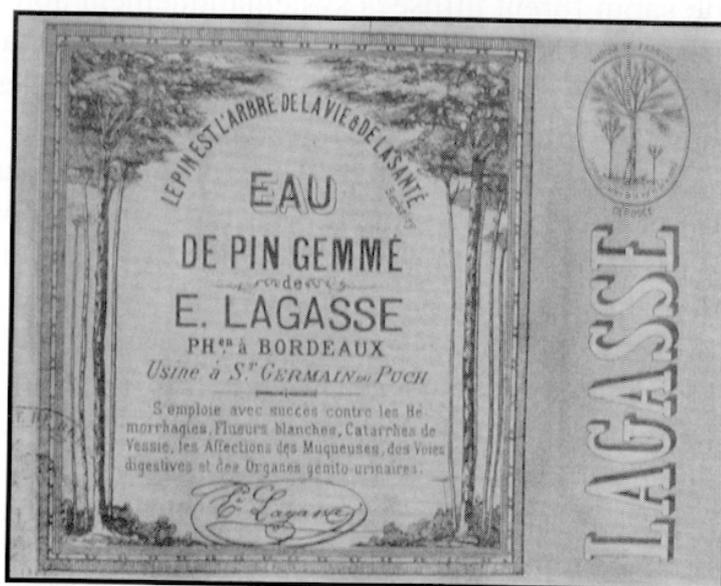


Fig. 2.

Dessard déposaient les pâtes et sirop « Sève de pin Lagasse »<sup>23</sup> [Fig. 1]. Puis, le 13 janvier 1877, Lagasse lui-même déposa plusieurs autres marques sur le modèle de la précédente : « Eau de pin gemmé de E. Lagasse » [Fig. 2], « Pâte

pectorale de pin Lagasse », « Sirop de sève de pin ». L'Eau de pin gemmé était destinée à traiter « blénorrhagies, flueurs blanches, catarrhes de vessie, affection des muqueuses, des voies digestives, des organes génitourinaires », tandis que le Sirop et les Pâtes de sève de pin soignaient les « maladies de poitrine, rhumes, bronchites, asthmes, catarrhes et diverses affections des voies urinaires ». Parmi ces indications, remarquons l'absence des rhumatismes.

Revenons-en aux établissements thermo-résineux. Alors que les vapeurs térébenthinées n'étaient utilisées que dans des fours pour traiter les rhumatismes, en 1864, le D<sup>r</sup> Benoit imagina de les utiliser conjointement pour une autre indication. Il modifia donc l'installation de son établissement : « Au-dessus de l'étuve, nous avons fait construire un cabinet d'inhalation où les vapeurs arrivent en abondance, mais dépouillées du calorique<sup>24</sup>. » « Un conduit amène au premier étage les vapeurs les plus légères pour être distribuées sous une table d'inhalation<sup>25</sup>. » Les autres médecins-propriétaires suivirent cet exemple et, à partir de 1865, les établissements thermo-résineux furent pourvus de salle d'inhalation et s'équipèrent également d'installations d'hydrothérapie. Ils répondirent donc ainsi aux multiples indications de la térébenthine, tout en accroissant le nombre de leurs clients.

Les pharmaciens de l'Est semblent avoir aussi profité de cette variété d'indications et de la notoriété de ces établissements (installés depuis une quinzaine d'années) pour commencer à proposer, à leur tour, quelques spécialités pharmaceutiques. Des décoctions de copeaux de pin mugho ou de l'eau de bourgeons de sapin furent utilisées systématiquement après les bains de vapeur térébenthinés, en complément du traitement. On peut imaginer que quelques pharmaciens trouvèrent là l'opportunité de confectionner des sirops ou des pastilles permettant de prolonger les bienfaits de la cure.

Le témoignage de l'un d'eux, retrouvé retranscrit dans la notice publicitaire d'un de ces établissements thermo-résineux, conforte cette hypothèse. En 1865, « M. Giraud, pharmacien à Lagnieu (Ain), atteint de sciatique, alla en désespoir de cause, demander aux vapeurs du Martouret sa guérison. [...] Après 30 bains pris dans de bonnes étuves, à température graduée, à chaleur et vapeur douces, [il] put retourner à [ses] affaires qu'[il] avait été obligé d'abandonner depuis longtemps<sup>26</sup>. » Ce pharmacien aurait mis une si grande confiance dans l'efficacité du traitement qu'à partir de sa guérison, il aurait consacré « tout son temps à extraire le principe balsamique [des] copeaux et à composer diverses préparations bien précieuses dans une foule de cas<sup>27</sup>. » Nous n'avons malheureusement trouvé ni dépôt de marque d'une hypothétique spécialité, ni trace de ce pharmacien dans les annuaires de cette époque.

La même année, le 19 avril 1865, le pharmacien lyonnais Ferdinand Crolas déposa, entre autres, les « Pastilles aux bourgeons de sapin du Nord au baume

de Tolu » [Fig. 3] et le « Sirop aux bourgeons de sapin du Nord »<sup>28</sup>. Ces médicaments étaient indiqués pour toutes sortes de maladies : « catarrhes et crachements de sang, toux rebelles, irritations, inflammation de poitrine, estomac, intestin, et vessie », mais pas les rhumatismes.

Il faut laisser passer trois ans pour relever un nouveau dépôt, le 18 septembre 1868, par le pharmacien de 1<sup>re</sup> classe Picquot, exerçant à Bar-le-Duc (Meuse) : « Sucre de bourgeon de sapin de la forêt noire. »<sup>29</sup> L'indication était cette fois limitée aux affections de la poitrine.

Deux ans plus tard, Grillot, pharmacien à Remiremont (Vosges), déposait la « Pâte de bourgeon de sapin des Vosges à la codéine » [Fig. 4] qui réunissait « les propriétés balsamiques précieuses des bourgeons de sapin aux propriétés sédatives de la codéine »<sup>30</sup>.

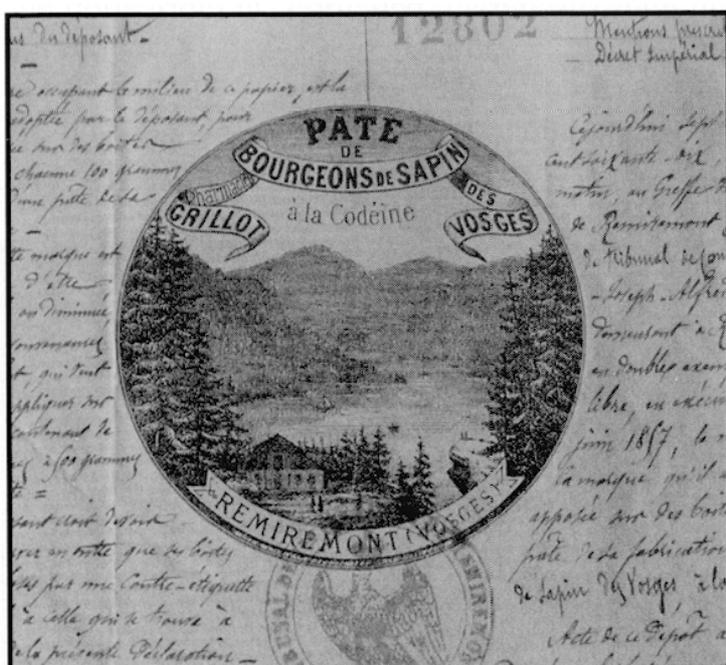


Fig. 4.

(lentes et anciennes) de la poitrine et de la vessie ». Notons que cette même année 1877 vit le premier dépôt des célèbres « Pastilles Géraudel »<sup>32</sup>, à base de goudron végétal, par le pharmacien Auguste Arthur Géraudel<sup>33</sup>.

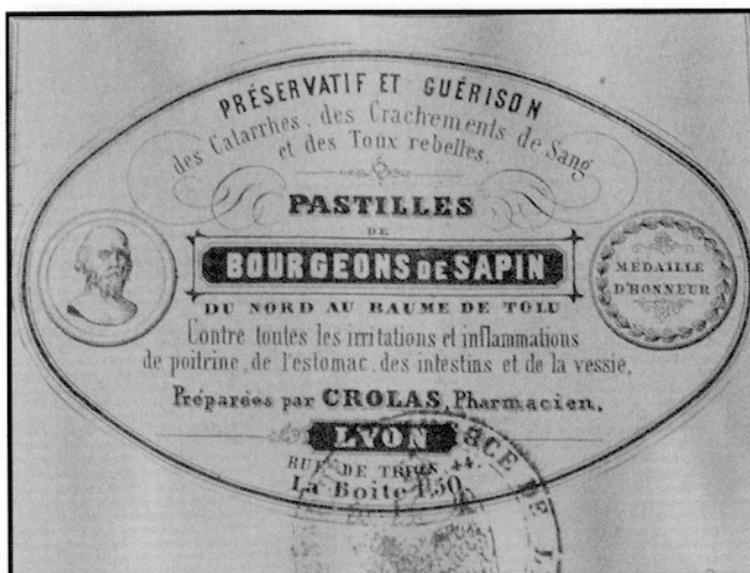


Fig. 3.

les propriétés balsamiques précieuses des bourgeons de sapin aux propriétés sédatives de la codéine »<sup>30</sup>.

Les spécialités à base de produits résineux s'implantèrent dans la Capitale en 1877. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, Lagasse fit déposer ses spécialités par des fabricants parisiens cette année-là. À son tour, un pharmacien parisien, Blayn, déposa le « Sirop de Blayn aux bourgeons de sapin et au baume de Tolu »<sup>31</sup> ; il était « spécialement recommandé dans les irritations et inflammations chroniques



Fig. 5.

Les travaux du D<sup>r</sup> Chevandier sur le pin mugho semblent avoir inspiré plusieurs pharmaciens. Ainsi, le 3 janvier 1881, Caprais Joseph Albert Favier, pharmacien dans la Grande Rue à Die, donc voisin du médecin, déposa les « Pastilles de pin mugho Favier »<sup>34</sup> [Fig. 5], « souveraines contre les bronchites, catarrhes, rhumatismes et affections des voies urinaires ».

Remarquons que c'est la première fois que l'indication du rhumatisme apparaît. Sur l'étiquette de la boîte (qui renfermait 75 pastilles) se trouvait représentée une branche de pin mugho. Le dessin d'une tête de chamois et un cachet de cire rouge portant la mention « Favier Ph<sup>icn</sup> à Die » complétaient la marque sur la bande qui garantissait l'intégrité de l'emballage. Ces pastilles furent probablement très appréciées puisqu'elles suscitérent, peu après, la fabrication des « Bonbons à la sève de pin mugho » par un autre pharmacien de Die, Michel Cabassut<sup>35</sup> [Fig. 6].

Mentionnons enfin les « Produits du pin mugho » proposés dans un annuaire de 1886<sup>36</sup>, par un certain Bonnefond, 57 rue de Rennes à Paris, qui pourrait bien être celui qui analysa les extraits de pin mugho.

En somme, l'étude des registres des dépôts de marques pharmaceutiques entre 1858 et 1888 a révélé peu de spécialités à base de sève ou de bourgeons de pin. Quant à l'indication du traitement des rhumatismes dans ces spécialités, elle apparut tardivement, dans les années 1880.

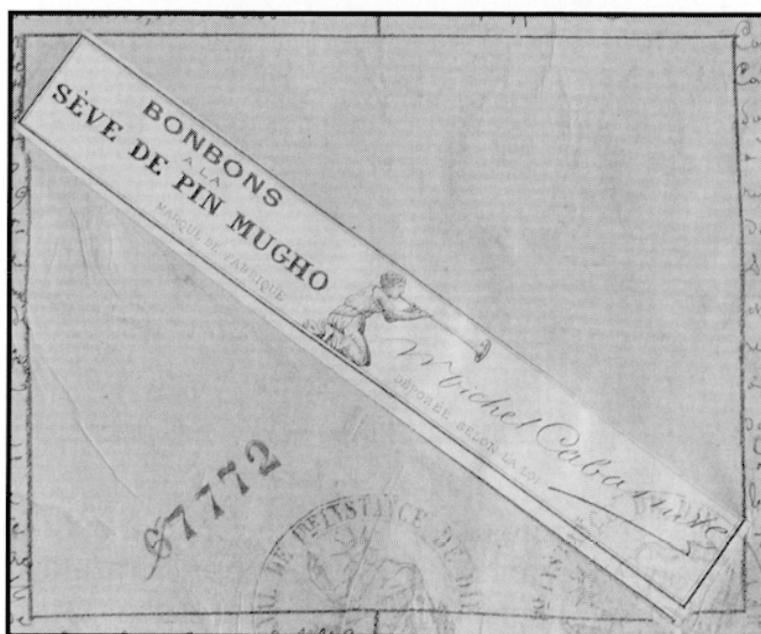


Fig. 6.

## Conclusion

Que reste-t-il, aujourd'hui, de cette pratique médicale contre les rhumatismes, hormis quelques inscriptions murales, ici ou là<sup>37</sup>, à demi effacées ? En pharmacie, ces spécialités ont totalement disparu. En revanche, la station thermale du rhumatisme, Dax, continue d'utiliser la douche térébenthinée, mélange d'eau thermale et de térébenthine projeté sur la peau pendant trois à quatre minutes à une température de 38 °C. La collaboration avec la société landaise Action Pin a permis la mise au point de la spécialité Dax Therpin® qui améliore la mise en suspension de la térébenthine dans l'eau minérale.

Cette fois, c'est donc du Sud-Ouest que semble venir le renouveau ...

### ANNEXE

#### Pour en savoir plus sur les établissements thermo-résineux les plus fameux...

Le problème majeur posé par la première étuve du D<sup>r</sup> A. D. Chevandier résidait dans le réglage de la température de la pièce. Bien qu'une température très élevée dans une atmosphère sèche soit plus facilement supportée que dans une atmosphère humide (environ 70 à 80 °C contre 55 °C), il fallut adapter la chaleur aux susceptibilités individuelles de chaque malade.

Pour résoudre cette difficulté, plusieurs médecins, intéressés par la pratique des bains résineux, imaginèrent (avec l'aide d'ingénieurs) de nouveaux procédés et de nouvelles architectures pour leurs étuves.

Souvent, ces bains furent associés à l'hydrothérapie : « Malgré leur efficacité, [les bains de vapeur térébenthinés] présentaient de nombreux inconvénients : la sudation prolongée entraînait un affaiblissement [...], la peau macérée de sueur [...] se couvrait parfois d'éruptions désagréables. L'hydrothérapie devait remédier à tous ces inconvénients et son adjonction aux bains de vapeur fut un progrès véritable<sup>38</sup>. » « Les malades alors se [jetaient], au sortir de l'étuve, dans un bassin d'eau froide<sup>39</sup>. » Seuls les plus résistants devaient survivre à pareil choc thermique !

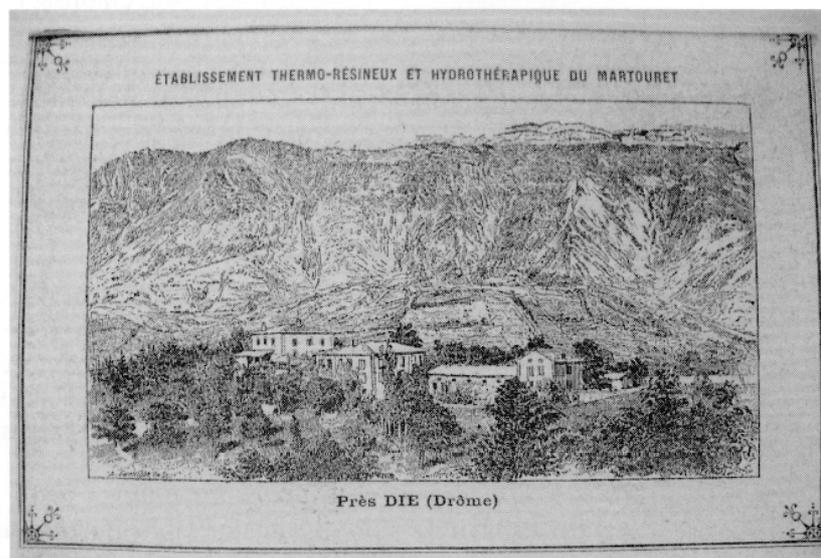
La liste qui suit n'est pas exhaustive, mais nous avons tenté de rassembler un maximum d'informations sur ces différents établissements. Nous remarquerons que ces établissements (hormis quelques implantations parisiennes), sont tous situés dans le Sud-Est.

#### 1) Les établissements de la Drôme

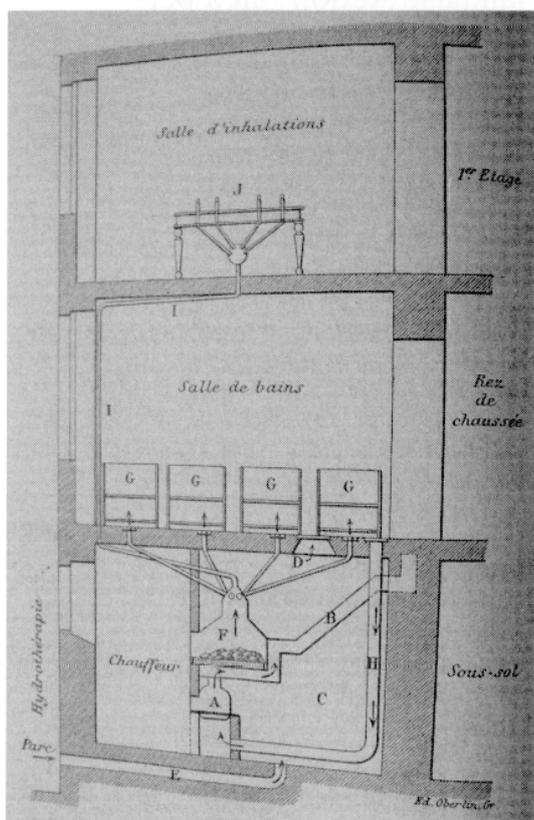
##### – Le Martouret

L'établissement du Martouret, fondé en 1851 par le D<sup>r</sup> Alexandre Benoit, ouvrit en 1852, année de la publication de son article intitulé : « Nouveaux renseignements sur les bains de vapeur térébenthinés<sup>40</sup>. »

Construit dans sa propriété, « à 1,5 km de Die, sur une petite élévation qui permet d'admirer les plus riants parties de la vallée de la Drôme<sup>41</sup> », l'établissement bénéficia de la proximité des forêts du mont Glandaz, dans lesquelles le directeur-médecin-proprétaire (DMP) possédait et cultivait plusieurs hectares de pins mugho.



Le D<sup>r</sup> Benoit apporta une modification considérable au modèle de son confrère, le D<sup>r</sup> Chevandier, en transformant la cellule de bain en « fauteuil-caisse ». Cette technique avait déjà été pratiquée, d'une manière plus frustre, dans l'Antiquité, par les Grecs qui utilisaient des tonneaux en guise d'étuves artificielles. Cette sorte de caisse fut également utilisée à Aix-les-Bains à partir de 1825 pour des étuves locales gazeuses sous le nom d'« étuves de Berthollet<sup>42</sup> ». Le D<sup>r</sup> Benoit demanda à M. Romiguière (architecte du département de la Drôme), de concevoir un « appareil à dégagement de chaleur et de vapeurs continu et gradué<sup>43</sup> ». En 1864, il apporta encore une amélioration en faisant construire, au-dessus de l'étuve, un cabinet d'inhalation « de telle manière que les personnes atteintes de maladies des voies respiratoires puissent y faire un séjour très prolongé sans s'exposer aux sudations<sup>44</sup> ». [Voir schéma.]



L'établissement du Martouret comprenait un appareillage organisé ainsi : « Représentez-vous un four souterrain construit en pierres réfractaires, dans lequel on entretient pendant la nuit un feu ardent qu'on éteint le lendemain pour le remplacer par des copeaux de résine (*Pinus sylvestris*). La vapeur balsamique, que le rayonnement du four dégage, arrive dans des boîtes d'encaissement circulairement juxtaposées, où les malades se tiennent, et dont on gradue la température au moyen d'un registre<sup>45</sup>, qu'on ouvre ou qu'on ferme à volonté. Ces malades éprouvent tout d'abord une sensation de chaleur tout à fait incommode, suffocante même ; mais, à mesure que la sueur paraît, le malaise se dissipe, au point de faire bientôt place à un agréable sentiment de bien-être. D'habitude, au bout d'une demi-heure, la peau ruisselle et le corps semble être en pleine ébullition : c'est le moment de sortir du bain. Les malades, soigneusement enveloppés de couvertures, vont se mettre au lit, qu'ils ne quittent que quand la transpiration a cessé<sup>46</sup>. »

Le succès de cet établissement fut tel que, dans une notice de 1872, le médecin indique qu'il dut agrandir six fois son établissement en vingt ans. Des voitures, attachées à l'établissement, transportaient sans frais les baigneurs de l'arrêt de la diligence à Die (au début), puis de la gare de Crest jusqu'au Martouret.

En 1910, le *Guide Joanne Dauphiné* indique : « L'établissement est plus spécialement fréquenté par les étrangers (les prix sont plus élevés que ceux pratiqués par son voisin [Sallières, voir ci-après]). La source La Virginale, moins minéralisée encore que celle d'Évian, est un puissant adjuvant du traitement. » Les tarifs sont donnés en index<sup>47</sup>.

Le médecin, fondateur et propriétaire de l'établissement, fut tellement associé à cette oeuvre, qu'il finit par accoler à son patronyme le nom de son domaine pour se différencier de ses homonymes ; il devint le docteur « Benoit du Martouret ».

#### – Sallières-les-Bains

Situé à peu de distance du Martouret, cet établissement hydro-minéral fut créé par un éleveur, propriétaire du domaine de Sallières, M. Taillotte. Il se dota d'installations pour bains résineux et utilisa aussi l'hydrothérapie. Plus spécialement fréquenté par les malades des environs, sous la surveillance du D<sup>r</sup> Magnan, médecin de Die, l'établissement pratiquait des prix modérés<sup>48</sup> et ne fonctionnait que l'été. Les installations auraient perduré jusqu'aux années 1970.

#### – Établissement de Baumes-les-Bains

En 1905, le D<sup>r</sup> Carry visita un établissement situé à 2 km de Valence (Drôme) où les rhumatismes étaient traités par les étuves sèches. L'installation y était rudimentaire et ressemblait à celle des

débuts ; il en fit la description suivante : « La salle de bains, ou four, n'est pas très spacieuse (15 à 20 m<sup>2</sup>). On chauffe la veille par un four inférieur analogue à un four de boulanger. [...] Une fois chaud, on ouvre la soupape qui le fait communiquer avec l'étage supérieur, où entrent les malades. [...] On place entre les deux grilles [des fours inférieurs et supérieurs] une certaine quantité de copeaux de pin mugho dont la résine entre en fusion à cette température [80 °C] et on laisse exhaler son essence de térébenthine qui imprègne toute la pièce et que les malades respirent à pleins poumons [...]»<sup>49</sup>. » La salle contenait une douzaine de chaises en bois sur lesquelles les patients passaient les 20 minutes de la séance. Ils y étaient introduits « les uns après les autres, vêtus simplement d'une couverture de laine et d'une paire d'espadrilles. [...] Grâce à cette enveloppe isolante, le malade résistait un certain temps et n'était pas incommodé par la chaleur. [...] Au bout de 20 minutes en général, le cœur s'accélère, les oreilles bourdonnent, quelques fois il y a des sensations de vertige, il semble qu'on va tomber de son siège. C'est le moment de clore la séance, sinon, la sensation de malaise ira croissant. » Il s'ensuivait une série de douches ou d'emballage. Le *Guide Joanne Dauphiné* indique en 1910 : « L'Établissement thermo-résineux et hydrothérapique au pied des collines où étaient d'anciennes grottes (baumes) celtiques est modestement installé dans un petit parc. Il comprend une installation de fours (60 à 65 °C), une salle d'inhalation, une salle d'hydrothérapie (douches de toutes formes) et deux piscines (chaude et froide). »

Nous ne savons combien de temps cette activité de bains thermo-résineux fut exercée dans cet établissement. Toujours est-il qu'en 1941, l'ADAPT<sup>50</sup> reprit les lieux pour y accueillir les jeunes filles atteintes de tuberculose. Les antibiotiques rendant ce centre caduque, il se reconvertit dans l'accueil des polyhandicapés. Aujourd'hui, dans le domaine s'élève une clinique moderne : le Centre de réadaptation fonctionnelle des Baumes.

#### – *Tain-l'Hermitage*

Établissement de bains résineux du D<sup>r</sup> Tournaire. Il fonctionna jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

## 2) Les établissements de l'Ardèche

#### – *Établissement Roche, de Saint-Péray*<sup>51</sup>

Après avoir été employé à l'établissement de bains résineux de Baumes-les-Valence, Fortuné Roche créa à Saint-Péray, en 1892, son propre établissement dans une maison de vigneron : la Villa Médicale. La cave continuait à renfermer le chai, mais le parc et la maison accueillaient les malades qui désiraient soigner leurs rhumatismes. Un système de traitement par les bains résineux fut aménagé et la Villa fut bientôt célèbre. De plus, Fortuné Roche breveta, en 1898, un appareil<sup>52</sup> qui permettait de continuer à domicile le traitement par les vapeurs thermo-résineuses.

Après la Première Guerre mondiale, Fortuné Roche Fils reprit la direction de l'établissement, sous la surveillance d'un ami et médecin de Saint-Péray, le D<sup>r</sup> Bouvat. Il finit par acheter au négociant en vin l'immeuble et le parc en 1922 (l'intégralité des locaux fut acquise en 1938). En 1933, il entreprit de nom-



breux travaux de modernisation (élévation de la villa d'un étage, installation de l'eau courante, de l'électricité...) afin d'accueillir plus confortablement les nombreux curistes qui se présentaient. En 1920, une curiste témoigne, en écrivant au dos d'une carte postale représentant l'entrée de l'établissement thermal, être à Saint-Péray depuis dix jours pour soigner les rhumatismes de ses pieds, « le traitement est dur, il apportera bien un résultat ».

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'hôtel fut envahi par les Allemands et servit d'hôpital en juillet et août 1944.

Au décès de Fortuné Roche Fils, en décembre 1945, ses fils lui succédèrent. Pierre Roche, le directeur, orienta l'activité de l'établissement vers l'hôtellerie de tourisme, les curistes devenant, à Saint-Péray, plus rares. Sa décision fut heureuse. En effet, il demanda l'agrément pour le remboursement par la sécurité sociale de ces traitements thermo-résineux, mais il se vit opposer un refus dans la mesure où il ne possédait pas de source d'eau minérale permettant un traitement hydrothérapique. On comprend mieux, à cette lumière, l'application que mirent les autres établissements thermo-résineux à valoriser la présence d'un traitement thermal au sein de leur éventail thérapeutique.

L'activité de traitement du rhumatisme cessa définitivement en 1963.

Aujourd'hui, le domaine est morcelé, la villa est reconvertie en maison de retraite : la Résidence des Bains.

#### – Vals-les-Bains

Un établissement thermo-résineux est signalé, à Labégude, près de la gare (qui n'existe plus de nos jours). « À l'établissement est joint un hôtel (6 à 10 fr. par jour, bain compris )<sup>53</sup>. Établissement tenu par F. Audigier.

Un autre est indiqué, à Vals même : la Villa de l'établissement de bains résineux, tenu par L. Duplan.

#### – Marcols-les-Eaux

Sur la route qui mène à Saint-Pierreville, au lieu-dit Pont-du-Périer, une belle demeure de pierre porte encore l'inscription en façade de son ancienne activité : « Bains résineux ». La bâtisse servait également de relais de voitures. C'est aujourd'hui une résidence secondaire, La Rastelayre, qui propose des chambres d'hôtes.

### 3) Établissements de l'Isère et des Alpes

#### – Bouquéron (Isère)

En 1852, le Dr Armand Rey<sup>54</sup>, propriétaire d'un château du XI<sup>e</sup> siècle construit sur une colline dominant la vallée de l'Isère, à l'Est de Grenoble, « transforma l'ancienne habitation féodale en néothermes, composés de bains de vapeur térébenthinée et d'eau de bourgeons frais de sapin, d'hydrothérapie<sup>55</sup>. » Tout près du hameau de Bouquéron, « posé comme un nid d'aigle, ce château s'avance au-dessus de la vallée du Grésivaudan. Les chroniqueurs attribuent sa construction première à ce Roland, neveu supposé de Charlemagne, que les anciens romans ont rendu si fameux. C'est dans cet ancien édifice que sont logés les baigneurs qui fréquentent l'établissement<sup>56</sup> ».



**BOUQUÉRON-LES-BAINS**  
Établissement dirigé par le docteur Armand REY.

Vue de la vallée de l'Isère. Bains et bourgeons de sapin.

Bouquéron est un petit hameau situé sur le versant du coltan qu'on aperçoit à l'est de Grenoble. Les monts Belvins et Saint-Etienne l'entourent complètement des vents du nord et du nord-ouest, son exposition est le plein sud. Les maisons de campagne, des villas l'entourent de tous côtés, car cette localité est la plus salubre des environs ; elle est même devenue la station choisie par les convalescents du pays, pour y faire des premiers pas vers la santé dès le commencement du printemps, dans les vignobles, les champs, les prés, dans les arbres à fruit, quelques végétaux même des contrées méridionales de la France, oliviers, arbrustiers, Lauriers, etc., et dans leur fleur, dans les champs, dans les vignes, etc. Les arbres à fruit ne s'élevaient qu'à une faible hauteur, et les vignes n'étaient que des vignes de table, ce château s'avance au-dessus de la vallée du Grésivaudan. Les chroniqueurs attribuent sa construction première à ce Roland, neveu supposé de Charlemagne, que les anciens romans ont rendu si fameux. C'est dans cet ancien édifice que sont logés les baigneurs qui fréquentent l'établissement. Les parties du salon de congérence s'ouvrent sur un balcon, admirablement placé pour découvrir le plus beau panorama qu'il y ait au monde : aucune description ne peut donner une idée de cette vue magnifique. La Suisse, elle-même, n'offre pas de site plus pittoresque.

Le propriétaire actuel de Bouquéron a transformé l'ancienne habitation féodale en néothermes, composés de bains de vapeur térébenthinée et d'eau de bourgeons frais de sapin, d'hydrothérapie, etc., etc.

**INAUGURATION D'UN SYSTÈME PERFECTIONNÉ ENTIÈREMENT NOUVEAU**  
**SALONS - ÉTUVES**

Pour l'Administration des Bains et Inhalations de vapeur térébenthinée à haute température, provenant toute espèce de fatigue à la tête.

*Traitement des catarrhes, du rhumatisme, des névralgies, des affections de la poitrine, etc.*

*Traitement spécial de la sciatique.*

**BAINS D'EAU DE BOURGONS DE SAPIN.**

**COPEAUX RÉSINEUX**

Tirés directement des forêts du Glandaz, des montagnes de Die (Drôme).

Deux écoles étaient en compétition à cette époque. L'une (l'hydrothérapie) préconisait l'obtention de la sudation par réaction à l'eau froide (selon les principes de Priessnitz) ; l'autre méthode consistait à obtenir la diaphorèse par l'usage de la chaleur, à l'aide d'une étuve en bois chauffée par une lampe à alcool (!), méthode du D<sup>r</sup> Fleury, de Bellevue. Ne sachant quelle méthode choisir, le D<sup>r</sup> Rey décida de les tester toutes les deux dans son établissement.

Il commença par créer un établissement hydrothérapique « sans luxe, mais aussi complet qu'on puisse le désirer et capable de [lui] permettre d'employer le froid sous toutes ses formes ». Quant à l'emploi du calorique, il avait entendu parler des bains de vapeur térébenthinés et se demandait s'ils ne valaient pas mieux que la lampe à alcool. Il se rendit donc à Die, pour les étudier et revint chez lui pour les utiliser, en leur apportant toutefois quelques modifications.

Afin d'obtenir une température adaptée à chaque malade, il réalisa, avec l'aide d'un ingénieur grenoblois (M. Hippolyte Bouvier), une étuve à loges séparées, dites « salons-étuves », s'ouvrant en dehors du cercle formé par la périphérie du four. « Là, un foyer commun distribuait par des conduits spéciaux, la vapeur résineuse et la chaleur à neuf cellules construites en rayon autour de ce foyer central. Des prises d'air indépendantes pour chacune d'elles permettaient d'atténuer la température propre à chaque cabine selon la nécessité et les cas<sup>57</sup>. » Il réalisa quelques expériences avec des volontaires (des malades peu fortunés venus soulager gratuitement leurs rhumatismes) et en conclua que les meilleurs résultats étaient obtenus par l'action combinée des étuves térébenthinées (avec des copeaux résineux tirés directement des forêts du Glandaz) et de l'hydrothérapie.

Prenant exemple sur son confrère de Die, le D<sup>r</sup> Rey préconisa comme adjuvant aux bains, un traitement interne : « la décoction de copeaux [fut] remplacée par l'eau de bourgeons de sapin<sup>58</sup> [préparée à l'aide de l'eau de la source Chantemerle] ». Une douche tiède fut également proposée avec cette même eau, elle était dispensée dans les cabines « élégamment décorées en style pompéien ».

L'activité thérapeutique de cet établissement hydrobalsamique cessa en 1905<sup>59</sup> en raison de la concurrence croissante des stations thermales voisines : Uriage et Allevard.

#### – *Serin (faubourg Nord de Lyon)*

Un autre confrère du D<sup>r</sup> Chevandier, le D<sup>r</sup> Maurice Martin Antonin Macario<sup>60</sup> (1811-1898), fonda un établissement thermorésineux à proximité de Lyon. Il publia un article<sup>61</sup> sur le sujet en 1859, dans lequel il étudiait la valeur de l'association de l'hydrothérapie et des bains résineux en fonction des pathologies à traiter. Il y décrivait le four de Serin : « C'est un foyer souterrain construit en pierre réfractaire et de forme ovoïde ; de 2 m de diamètre sur 3 m de hauteur. Le foyer est précédé d'un vestibule dont il n'est séparé que par une porte en fer, au milieu de laquelle est pratiquée un guichet où on introduit le bois qui alimente le feu. Sous le sol du vestibule, on a creusé un tabouret couvert d'une grille en fer, qui fait communiquer l'air extérieur avec le foyer. Dans la voûte sont pratiquées six bouches dont une communique avec la cheminée et les autres avec les cabinets, dans lesquels on entre de plein-pied. Ces bouches, munies de registres à leurs deux extrémités, donnent et dosent l'air chauffé et saturé de vapeurs balsamiques. On allume le feu depuis 7 heures du soir jusqu'à 3 heures du matin, on retire alors la braise et on la remplace par les copeaux de sapin, enduits d'une couche épaisse de résine que la haute température ne tarde pas à réduire en vapeurs. À la porte de chaque cabinet est une vitre, derrière laquelle se trouve un thermomètre pour indiquer la température intérieure, qu'on peut varier à volonté en ouvrant plus ou moins les soupapes<sup>62</sup>. »

L'étuve de Serin fonctionna au moins depuis 1856 (d'après les dates des observations fournies dans la même notice).

#### – *L'Institut hydrothérapique et thermo-résineux de Lyon*

Cet Institut fut fondé par le D<sup>r</sup> Maximilien L'Allour<sup>63</sup>, dans les années 1860-1865. Le médecin décida d'utiliser plutôt la « résine concrète » ou « galipot en sorte » (résine qui recouvre le copeau de résineux), moins encombrant, de meilleure conservation et plus facile à obtenir dans le com-

merce, selon lui. Mais ce médecin ne resta pas à Lyon, ayant été appelé à Paris par le baron Haussmann pour réaliser « au profit des classes laborieuses et nécessiteuses de la ville de Paris<sup>64</sup> » un autre Institut hydrothérapique et thermo-résineux sur le même modèle (voir ci-après).

– *Sarcey (Rhône)*

Une carte postale ancienne, représentant la place de l'église et les maisons voisines, permet de voir la mention « bains de vapeur aromatique » sur la façade de l'hôtel Moiroud. Il se trouve, par ailleurs, qu'un petit établissement thermal avait un peu d'activité, non loin du village.

– *La Bauche-les-Bains (Savoie)*

Station thermale fort réputée au XIX<sup>e</sup> et jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, La Bauche proposait depuis 1862 une eau protoferrée, un traitement hydrothérapique complet, des pastilles ferrugineuses, et compléta sa panoplie avec des bains de vapeur térébenthinés.

#### 4) Quelques établissements parisiens

– *14 rue des Petits-Hôtels*

Un autre Institut thermo-résineux fut créé par le D<sup>r</sup> Chevandier. Une brochure<sup>65</sup> de 1884 précise les conditions d'accès : « L'établissement ne reçoit que les externes, chaque séance comporte un bain thermo-résineux, un bol de décoction de pin mugho, la sudation dans le maillot, le linge et les couvertures nécessaires, les soins médicaux. Elle dure une heure et coûte 6 F. »

– *108 faubourg Saint-Honoré*

L'Établissement thermal de l'Élysée est présenté dans une notice<sup>66</sup> de 1897. Là, le traitement s'effectuait avec de la vapeur d'eau chargée d'essence de térébenthine, et « enveloppait le malade dans un nuage de vapeurs balsamiques ». La justification de l'association de vapeur d'eau était la suivante : « Les bains thermo-résineux ont l'inconvénient de provoquer une sudation trop abondante, qui affaiblit outre mesure ; ils sont irritants pour le système nerveux et provoquent de l'insomnie ; enfin, les copeaux que l'on fait chauffer dégagent peu d'essence et obligent à faire respirer au malade ces vapeurs résineuses et à leur faire boire une décoction de copeaux. »

– *Un projet parisien : les bains résineux dans les asiles*

À la demande du Baron Haussman, le « Service balnéothérapique et thermo-résineux du département de la Seine<sup>67</sup> » fut dirigé par le D<sup>r</sup> Maximilien L'Allour à partir de 1867. Celui-ci fit une première conférence sur les bains résineux à l'Hôtel de Ville de Paris le 7 janvier 1867, à l'issue de laquelle l'usage de ces bains fut adopté pour les asiles (alors en construction) de Ville-Evrard, de Sainte-Anne et de Vacluse<sup>68</sup>. Mais avant la construction de bains térébenthinés grandeur nature, il fut demandé au D<sup>r</sup> L'Allour d'expérimenter une étuve résineuse mobile. Il en confia la confection à l'ingénieur M. E. D'Hamelincoirt<sup>69</sup>. « Dès le 10 février 1867, [les] étuves fixes et mobiles provoquaient la sueur ruisselante à 37 °C sans qu' [ils] eurent besoin de dépasser jamais la chaleur maximale de 45 °C. [...] En présence de ces résultats, le Conseil Général de la Seine, le 12 novembre 1868, votait la construction à titre d'essai, d'un grand bain résineux modèle, sur le terrain de la ville, situé dans le grand jardin de l'Asile de Sainte-Anne, à la Glacière, [...] les travaux furent adjugés le 20 juillet 1869 et huit jours après, un arrêté préfectoral créait le service balnéothérapique et thermo-résineux de la Seine et en confiait l'organisation et l'inspection [au D<sup>r</sup> L'Allour]. [...] Alors qu'il allait être mis à la portée des classes [...], éclata la guerre néfaste de 1870. Les travaux du grand bain résineux de Sainte-Anne furent suspendus de fait le 20 septembre 1870 et remis à des temps plus prospères<sup>70</sup>. » Ces bains résineux ne furent jamais appliqués dans ces asiles.

Le D<sup>r</sup> L'Allour préconisait le déroulement de ces bains en trois temps : 1) sudation durant 20 à 30 minutes dans une étuve sèche entre 35 et 45 °C ; 2) immersion, c'est-à-dire lotions mitigées ou

douches pendant 30 secondes à 1 minute ; 3) réaction qui avait lieu soit lors d'un séjour dans une salle chauffée à 20-25 °C, ou durant l'emmaillotage pendant 30 minutes.

En 1869, Maximilien L'Allour avait proposé le nom de « bain français », afin de « persuader l'administration qu'il ne s'agissait pas ici de bains turcs, égyptiens, arabes ou irlandais, mais d'une variété de bain toute spéciale, éminemment française [...] »<sup>71</sup>.

### 5) Dans diverses villes du Sud-est de la France

#### – Bains résineux térébenthinés à Toulon, rue Picot

Deux médecins s'occupèrent de cet établissement, les docteurs Bouffier et Cougit, qui associèrent les deux traitements : « Tandis que l'étuve sèche se trouv[ait] à l'extrémité Est de [leur] établissement, [ils avaient] placé au côté opposé un système d'hydrothérapie avec douche à pression et température constantes, hiver et été. [...] À côté de l'étuve se trouv[ait] une salle d'inhalation résineuse pour les maladies de la gorge, du larynx, des bronches<sup>72</sup>. »

#### – Établissement hydrothérapique de Saint-Didier (Vaucluse)

Fondé en 1862 par le D<sup>r</sup> Masson, dans le château des Thézan, l'établissement fut essentiellement dévoué à l'hydrothérapie. Cependant, des bains de vapeur térébenthinés furent aussi proposés dans un pavillon dont le D<sup>r</sup> Chevandier guida personnellement l'installation. « Après 20 ou 25 minutes de séjour dans l'étuve, le malade pass[ait] dans une petite salle de douche spéciale, [...] pour recevoir la douche qui [devait] terminer l'opération<sup>73</sup>. »

### NOTES

1. Paul CHEVANDIER, *De la méthode thermo-résineuse appliquée au traitement du rhumatisme apyrétique*. Th. Doct. Med. Paris, 18 décembre 1890.

2. *Ibid.*

3. *Encyclopédie du monde végétal*, tome III, Paris, A. Quillet, 1964.

4. Le nom de « baume des Carpathes » apparaît dans l'édition de 1866 de *L'Officine* de Dorvault. Il y est aussi appelé baume de Riga, *Balsamum libani* mais serait obtenu à partir des « pousses de *Pinus cembro* que l'on brise, que l'on fait macérer pendant un mois dans l'eau avant d'en retirer la térébenthine ». En revanche, toujours d'après le même ouvrage, une autre sorte de térébenthine serait retirée du *Pinus mugho*, la térébenthine dite de Hongrie, *Résina strobilina*.

5. CHEVANDIER, *Institut thermo-résineux, Paris, de la médication thermo-résineuse*, Paris, Binger frères, 1884.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*

9. L'ALLOUR Maximilien, *De la balnéothérapie et en particulier des bains résineux ou bains français, au point de vue de l'hygiène thérapeutique, de l'assistance et de la charité publiques*, Paris, J.-B. Baillièrre et fils, 1876.

10. Paul CHEVANDIER, *De la méthode thermo-résineuse*, *op. cit.*

11. BENOIT, *Établissement du Martouret*, Valence, Ch. Chaléat, 1866.

12. *Ibid.*

13. Antoinc (parfois Antonin) Daniel Chevandier naquit le 27 mai 1822 à Serres (Hautes-Alpes). En 1870, il fut nommé sous-préfet de Die, mais démissionna bientôt pour poser sa candidature à l'Assemblée nationale. Membre de la Gauche et de l'Union républicaine, il fut élu député du département de la Drôme de 1871 à 1889. Il décéda à Paris en 1892. In *Le Progrès médical*,

t. XVII, 1892, « Notice nécrologique », p. 46 et *La Grande encyclopédie, inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, t. 10, Paris, H. Lamirault et C<sup>ie</sup>, s.d.

14. CHEVANDIER, *Institut thermo-résineux, Paris, de la médication thermo-résineuse, op. cit.*

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*

17. *La Revue médicale*, 15 juin 1854.

18. Cet Institut fut installé boulevard des Célestins, sous la direction du D<sup>r</sup> Carolus de la Salzède, et fonctionna entre 1880 et 1914

19. Claude Achille PLANEL, *La Sciatique, son traitement ordinaire, traitement par les bains thermo-résineux*. Th. Med. n° 507, novembre 1877, Paris, Alphonse Derenne, 1877.

20. Paul CHEVANDIER, *De la méthode thermo-résineuse appliquée au traitement du rhumatisme apyrétique*. Th. Doct. Med. Paris, 18 décembre 1890.

21. Alexandre BENOIT, « Nouveau mode de traitement des affections rhumatismales et catarrhales par les vapeurs résineuses, compte-rendu de la saison 1852 », *Rev. Thérap. Midi*, t. IV, 1853, p. 353.

22. E. LAGASSE, *Notice sur l'extraction de la sève de pin maritime des Landes de la Gironde et sur l'efficacité de ce médicament nouveau dans le traitement des affections chroniques [...]*, Bordeaux, Imp. Générale de M<sup>me</sup> Crugy, 1856.

23. INPI dépôts de marque n° 27 291, 27 292.

24. BENOIT, *De la médication thermo-résineuse par le D<sup>r</sup> Benoit du Martouret*, Surgères, J. Tessier, circa 1890.

25. BENOIT DU MARTOURET, *Traitement médical des pyérites par les bains de vapeurs résineuses sèches de copeaux frais de pin mugho*, Paris, O. Doin, 1898.

26. BENOIT, *De la médication résineuse et térébenthinée*, Valence, Ch. Chaléat, 1866. Observation n° 3.

27. *Ibid.*

28. INPI, dépôts de marque n° 7085, 7089.

29. INPI, dépôt de marque n° 10 915.

30. INPI, dépôt de marque n° 12 802.

31. INPI, dépôt de marque n° 29 329.

32. INPI, dépôt de marque n° 28 879, 1<sup>er</sup> juillet 1877, par Arthur Géraudel, pharmacien à Sainte-Ménéhould.

33. Auguste Arthur Géraudel naquit dans un village de la Meuse (dont la population vivait des métiers du bois). Il étudia les diverses préparations à base de goudron et leur administration alors en usage pour soulager sa mère qui souffrait d'un « catarrhe des bronches avec asthme humide ». Il rechercha la préparation qui favorisait le mieux la vaporisation du goudron et « s'inspira alors des travaux de Gubler, Sales-Girons, Chevandier, etc. [...]. Il conçut donc ses fameuses pastilles et en fabriqua dans son usine de Sainte-Ménéhould plus de 144 millions en 1886 ». In « les Remèdes populaires et leur inventeur », *Le Journal illustré*, décembre 1887.

34. INPI Compiègne, marque n° 40 166, déposée le 3 janvier 1881 par Caprais Joseph Albert Favier, pharmacien (élève de l'École supérieure de Paris), Grande Rue, à Die.

35. Marque déposée sous le n° 67772 le 8 mars 1887 par Michel Cabassut, pharmacien de première classe, à Die.

36. *Annuaire des spécialités médicales et pharmaceutiques*, Paris, G. Carré, 1886.

37. Inscription sur le fronton d'une maison (La Rastelayre,) à St-Pierreville, Pont du Perrier, près de Marcols (Ardèche).

38. BONNET, *Traité des maladies articulaires*, s.d.
39. *Ibid.*
40. BENOIT, « Nouveaux renseignements sur les bains de vapeur térébenthinés », *Rev. Med. Chir.* t. XI, p. 261, 1852.
41. BENOIT, *Établissement du Martouret*, Valence, Ch. Chaléat, 1866.
42. Nom donné en hommage au chimiste savoyard.
43. BENOIT, *Traitement médical des pyérites par les bains de vapeurs résineuses sèches de copeaux frais de pin mugho*, Paris, O. Doin, 1898.
44. BENOIT, *op. cit.*
45. « Terme de chimie. Se dit de certaines ouvertures qui sont au fourneau, et qu'on bouche ou qu'on débouche, selon les degrés de chaleur qu'on veut donner. » C. Flammarion, *Dictionnaire encyclopédique illustré*, Paris, Flammarion, 1893-1899.
46. Constantin JAMES, *Guide pratique aux eaux minérales*, Paris, Victor Masson et fils, 1861.
47. Tarifs de l'établissement du Martouret, *Guide Joanne Dauphiné*, 1910 :
  - pension (chambre et repas, service, éclairage) : 12,50 à 14 F par jour ;
  - pour domestique : 8 F par jour ;
  - douche : 1,50 F ;
  - inhalation : 1,50 F ;
  - bains de vapeurs résineuses : 3 F ;
  - massage : 5 F ;
  - service particulier et de régime : 1 F ;
  - location de burnous et de couverture : 8 F ;
  - abonnement à la source : 5 F.
48. Tarifs de l'établissement de Sallières-les Bains, *Guide Joanne Dauphiné*, 1910 : Pension tout compris : 7,50 F à 8,50 F par jour. Ouvert du 15 juin au 15 septembre.
49. CARRY, « Sur le mode d'action des bains thermo-résineux de Valence (Drôme) », *Journal des médecins et praticiens de Lyon et de ses régions*, Lyon, 1905.
50. Adaptation du Diminué Physique au Travail.
51. Informations aimablement communiquées par l'épouse de Pierre Roche, que nous remercions, au cours d'un entretien en janvier 2007.
52. Brevet n° 275 088, du 18 février 1898, déposé par Fortuné Roche, 2 rue du Temple, à Valence, pour un « appareil devant servir au traitement à domicile des personnes rhumatisantes qui, pour des motifs d'ordre intérieur, ne peuvent se faire traiter au dehors ».
53. *Guides-Joanne, France les Cévennes*, 1895.
54. Fondateur et directeur de l'établissement de Bouquéron-les-Bains, professeur à l'École de médecine de Grenoble, secrétaire général de la Société de médecine de Grenoble, membre et lauréat de plusieurs sociétés savantes ... In Armand REY, *Exposé des médications en usage dans l'établissement de Bouquéron-les-Bains*, Grenoble, F. Allier père et fils, 1868.
55. Publicité pour les bains de Bouquéron, 1869.
56. *Ibid.*
57. Paul CHEVANDIER, *De la méthode thermo-résineuse appliquée au traitement du rhumatisme apyrétique*, *op. cit.*
58. Armand REY, *Exposé des médications en usage dans l'établissement de Bouquéron-les-Bains*, Grenoble, F. Allier père et fils, 1868.
59. Informations très aimablement communiquées par M<sup>me</sup> le D<sup>r</sup> Detrie, propriétaire du domaine, que nous remercions.

60. M. Macario fut député du parlement sarde, membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Turin et de la Société médico-psychologique de Paris, de la Société médicale du Cher, médecin à Sancergues (Cher) et membre de la Société historique de ce département. Il fut aussi membre de l'Académie des sciences de Montpellier, lauréat de cette même académie. In M. MACARIO, « Du Rhumatisme », *Annales médicales de la Flandre occidentale*, 1852.

61. M. M. A. MACARIO, « Des Bains de vapeurs térébenthinés combinés ou non avec l'hydrothérapie, dans le traitement des névralgies et des affections goutteuses et catarrhales chroniques », *Arch. Gen. Med.*, avril 1859.

62. *Ibid.*

63. Maximilien L'Allour fut docteur en médecine et en chirurgie de la Faculté de Paris, ex-chirurgien major de la Marine nationale, fondateur du Service balnéothérapeutique et thermo-résineux du département de la Seine.

64. Maximilien L'ALLOUR, *De la balnéothérapie et en particulier des bains résineux ou bains français, au point de vue de l'hygiène thérapeutique, de l'assistance et de la charité publiques, op. cit.*

65. CHEVANDIER, *Institut thermo-résineux, op. cit.*

66. *Les Bains de vapeurs térébenthinés, leurs applications thérapeutiques, établissement thermal de l'Élysée.*, Paris, Charles Schlaeber, 1897.

67. Situé 127 rue du Bac, Paris.

68. Asile de Vaucluse, à Villiers-sur-Orge (Essonne).

69. M. E. D'Hamelin court avait réalisé le chauffage et la ventilation du Grand Opéra.

70. M. L'ALLOUR, *op. cit.*

71. *Ibid.*

72. *Notice sur les bains résineux térébenthinés établis à Toulon (Var), rue Picot*, Toulon, Massone, 1879.

73. BONAMAISON-MASSON, *Notice sur l'établissement hydrothérapeutique de Saint-Didier*, Paris, Firmin-Didot et C<sup>ie</sup>, 1887.

### RÉSUMÉ

*Des bains de vapeurs térébenthinés aux pastilles de Pin mugho* – Cet article met en perspective la pratique médicale antirhumatismale de bains thermo-résineux et la fabrication de quelques spécialités pharmaceutiques produites par des pharmaciens de l'Est de la France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'auteure reconstitue l'histoire de ces bains de vapeur térébenthinés, présente quelques spécialités à base de résineux et donne quelques renseignements en annexe sur les établissements thermo-résineux les plus fameux de l'époque.

### SUMMARY

*Turpentine vapour baths with coniferous oil* – This article presents the history of turpentine vapour baths used to treat rheumatism. In the same time appeared patent medicines made with coniferous oil, sold by chemist near those baths establishments.

### MOTS-CLÉS

Bains thermo-résineux, térébenthine, étuve sèche, Chevandier (Antoine Daniel), Martouret, Bouquéron.

[PS : les figures 1 à 6 sont tirées du fonds d'archives de l'Institut national de la propriété industrielle - INPI.]